

## Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2019

Le 27 janvier 2020, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport spécial portant sur les établissements publics 2019.

Pour la période 2013-2018, la Cour des comptes a procédé au contrôle de la gestion financière et à l'examen des comptes de treize établissements publics, qui ont donné lieu à des constatations et recommandations :

- Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg 2016-2017;
- Université du Luxembourg 2013-2015;
- Laboratoire national de santé 2015-2016 ;
- Communauté des Transports 2016-2017;
- Centre de Musiques Amplifiées 2015-2017 ;
- Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster 2016-2017;
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte 2016-2017 ;
- Fonds Belval 2015-2017 ;
- Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue 2014-2017 ;
- Fonds du Logement 2015-2017 ;
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg 2015-2017 ;
- Fonds national de solidarité 2013-2017 ;
- Centre national sportif et culturel 2016-2018.

Le rapport spécial de la Cour, auquel sont jointes les observations des différents établissements publics, est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : [www.cour-des-comptes.lu](http://www.cour-des-comptes.lu).

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé d'un Président, d'un Vice-président et de trois conseillers qui sont :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.

---